



Journée scientifique organisée par Pôle Suds (Ined)
Pôle Suds Research Workshop (Ined)

« Jeunes migrantes et petites bonnes en Afrique »

« Migrant girls and little maids in Africa »

Ouagadougou, 4 décembre 2011
Hôtel Laico, Complexe Ouaga 2000

Session : 5. Regards croisés sur les migrations des jeunes filles

Auteur-e-s : Mingnimon Alphonse AFFO

**Titre : Perceptions des leaders communautaires et facteurs
des mobilités rurales-urbaines des enfants au Bénin**

VERSION PRELIMINAIRE : merci de contacter les auteur-e-s pour les citations

DRAFT : please contact the author-s for any quotation

Titre : Perceptions des leaders communautaires et facteurs des mobilités rurales-urbaines des enfants au Bénin

Auteur : Alphonse M. AFFO, doctorant, Université d'Abomey-Calavi.
alphaffo@yahoo.fr, amaffo@gmail.com

Résumé

Ce texte examine les perceptions des leaders communautaires et les causes des mobilités rurales-urbaines des enfants au Bénin. Il résulte de l'Enquête Nationale sur la Traite des Enfants au Bénin (ETEB-2006). Les résultats mettent en évidence des perceptions différentes entre leaders communautaires et acteurs des mobilités de travail des enfants. Les leaders locaux semblent tenir en aversion ces mobilités alors que les discours et pratiques populaires les considèrent comme une stratégie économique ou symboliquement comme une manifestation de solidarité. Les finalités qui sous-tendent ce phénomène sont multiples et parfois ambiguës. Se confondant autrefois aux systèmes traditionnels d'éducation, il a graduellement pris l'allure de « pratiques de crise ». Cependant, les mobilités de travail des enfants qui sont actuellement au cœur des débats et interventions semblent absentes au niveau de la communauté *Holli*. Les cas de mobilité observés continuent de relever d'un geste de fraternité et de solidarité. L'organisation sociale n'en fait pas un enjeu économique. Mieux, les demandeurs de main d'œuvre enfantine ne semblent pas s'intéresser à ces enfants en raison de leur inaptitude due aux pratiques culturelles qui entourent leur éducation.

Mots clés : perception, mobilité, enfant, crise, vulnérabilité.

Introduction

Les mobilités des enfants étaient historiquement inscrites dans une logique d'éducation où ces derniers étaient placés auprès d'un tiers par les parents pour diversifier et compléter leur éducation et formation. Le souci de préparer l'enfant très tôt à la vie tout court et à la vie professionnelle en particulier reste le fondement premier de ce placement. Plusieurs travaux de recherche confirment que jadis, en Afrique, le confiage d'un enfant à un parent ou à une personne autre que ses géniteurs était une marque de solidarité qui vise l'intérêt supérieur de l'enfant pour permettre à ce dernier d'apprendre les bonnes manières (droits et surtout devoirs) et toute la communauté est appelée à contribuer au mieux à la réalisation de cet objectif (Fagnon et Kpadonou, 1997 ; Hertrich, 1997 ; Dabiré, 2001 ; Kaboré et Pilon, 2002 ; Zourkaleini, 2002). Il en est ainsi parce que selon la tradition, l'enfant est considéré non pas comme la propriété de ses géniteurs, mais plutôt le chaînon qui fait ou prolonge l'histoire de toute sa famille, voire de sa communauté. Cette dernière, en prélude au devoir de réciprocité de l'enfant, doit à son tour, lui procurer tout ce qui est utile pour son éducation. Par ailleurs, en tant qu'espoir susceptible de réaliser les rêves inachevés de ses parents, l'enfant est un enjeu majeur de l'union de l'homme et de la femme et au-delà, de la rencontre de plusieurs familles ou communautés. Chez ses géniteurs comme ailleurs, il doit pouvoir se sentir confiant de façon à mouvoir d'une famille à une autre, d'une communauté à une autre, sans risque majeur de se voir rejeté. Cette circulation d'enfant rend également compte, de la vitalité des réseaux de parenté et d'alliance. Par ailleurs, l'organisation sociale considère les mobilités comme facteur de différenciation et valeur de production.

Cependant, les mutations socioéconomiques, politiques et culturelles consécutives aux crises qui traversent la société, ont perverti la concrétisation du discours de socialisation

qui faisait de l'enfant un symbole de la solidarité familiale. Ainsi, l'enfant en situation de mobilité est progressivement intégré dans des stratégies économiques de survie pour les familles démunies. Locoh (1995) et Pilon (1996) soulignaient en effet, que graduellement, le confiage des enfants apparaît plus comme un transfert de main d'œuvre que d'un comportement d'hospitalité, de solidarité ou de formation car il permet aux ménages d'accueil de concilier à peu de frais leurs rôles économiques et éducatifs tout en souscrivant aux principes d'obligations sociales qui conditionnent les relations familiales. Le fondement et la pratique de circulation des enfants a donc changé de nature en accentuant ou en provoquant un déséquilibre entre l'offre et la demande d'enfants susceptibles d'être accueillis, sans pour autant en tarir les flux (Pilon et Vignikin, 1996).

Au Bénin, les mobilités de travail des enfants se sont accrues au point où la communauté internationale a étiqueté le pays comme étant *la plaque tournante de la traite des enfants en Afrique de l'Ouest*. Plusieurs investigations et faits divers confortent ce cliché. En effet, une étude de la Banque mondiale (Ouensavi, R & Kielland, A, 2001) estime à 100.000 le nombre d'enfants du milieu rural travailleurs migrants béninois âgés de 6-16 ans. Une autre étude de l'UNICEF (Mama, 2001) a relevé 3972 enfants victimes de traite interceptés par la Brigade de Protection des Mineurs (BPM) entre 1994 et 2000. Une troisième étude (MFPSS & Ambassade Royale du Danemark, 2002) réalisée dans trois communes du centre Bénin (Zogbodoméy, Ouinhi et Djidja) révèle que 44% des ménages interrogés ont enregistré au moins une émigration d'enfants¹. De même, 62% des ménages concernés ont enregistré le départ d'un enfant, 27%, celui de deux enfants et 11%, celui d'au moins trois enfants. Par ailleurs, 77% de ces enfants migrants sont victimes de traite. En ce qui concerne les faits divers, l'affaire Etiréno² (avril, 2001) et celle des rescapés d'un naufrage au large des eaux territoriales du Cameroun de voyageurs clandestins africains (en majorité des mineurs) vers le Gabon (septembre 2001) sont deux événements largement relayés par les médias internationaux et qui ont suscité émoi au sein des populations et accentué la pression sur le gouvernement béninois.

Les mobilités de travail des enfants constituent, au regard des textes de loi sur la protection et le bien-être des enfants (Nations Unies, 1989 ; République du Bénin, 1990 ; OUA, 1996 ; MJLDH, 2007), une violation de leurs Droits. Débiteur d'obligation, confronté à la violation des droits des enfants et stigmatisé par la communauté internationale, l'Etat béninois appuyé par ses partenaires techniques et financiers a engagé depuis les années 2000, une lutte contre les déplacements illicites et l'exploitation des enfants. Pour corriger son image quelque peu écornée, le pays a donc adopté une solution politico-juridique consistant dans un premier temps, à initier et mettre en œuvre une politique de lutte fondée sur l'implication des populations locales dans le suivi des mouvements des enfants et dans un second, à voter ou renforcer les textes de loi qui réglementent le déplacement des mineurs et répriment la traite des enfants. Ainsi, des Comités villageois de Lutte contre la traite des enfants (CL) ont été progressivement installés sur l'ensemble du territoire béninois depuis août 1999 par le Ministère en charge de la famille et de la protection sociale en collaboration avec l'UNICEF et d'autres partenaires bilatéraux. Compte tenu de la mobilisation politique contre la traite des enfants en général et pour consolider leur leadership, les leaders communautaires ont essayé de relayer la position officielle du gouvernement en tentant de présenter une image négative de ces mobilités. Dans ce sens, les chefs de village ont bénéficié de soutiens matériel et

¹ Toute personne âgée de moins de 18 ans.

² Etireno est un navire sur lequel étaient embarqués quelques enfants, en partance pour le Gabon pour y être utilisés.

financier de l'Etat et de ses partenaires pour organiser des campagnes de sensibilisation et le suivi des familles à risque. Faut-il rappeler que le chef de village est statutairement le président du Comité³ de Lutte contre la traite des enfants (CL) auquel appartient également un notable.

Dans le cadre de l'Enquête Nationale sur la Traite des Enfants (ETEB) réalisée en 2006 au Bénin, un volet qualitatif a permis d'examiner les perceptions des leaders communautaires et des intermédiaires⁴ de la traite ainsi que les causes de la « migration⁵ des enfants ». Partant du principe de la Convention relative aux Droits des Enfants (CDE) ratifiée par le Bénin en 1990, qui prescrit la scolarisation des enfants (tout au moins pour les moins de 15 ans), on peut s'interroger sur ce que font les enfants qui ne sont pas scolarisés? Une esquisse de réponse permet de constater que beaucoup travaillent en dehors de leur famille. Qu'est-ce qui justifie cette situation alors que certains auteurs dont Balandier (Balandier, 1957) estiment que l'Africain éprouve des difficultés à se séparer de son village en raison de la double rupture de sécurité, et de son rapport quasi sacré à sa terre? Quelles en sont les retombées et les enjeux pour pourvoyeurs, receveurs et pour les enfants eux-mêmes? Qu'en pensent les leaders communautaires et comment s'impliquent-ils dans la lutte contre les mobilités des enfants? Telles sont les questions abordées dans ce texte⁶ dont la perspective est d'examiner les perceptions de ces leaders face à une tradition migratoire positivement connotée au sein des populations. Selon Filiatrault (2005), la perception est le mécanisme cognitif de base de toute vie psychique. C'est une représentation mentale d'un événement, d'un objet, etc. qui guide l'action des individus. Elle est le résultat d'un travail actif de construction et non pas la réception passive d'informations diverses. C'est donc un construit qui suppose d'abord un choix d'éléments, une organisation d'informations pour avoir des représentations simples, cohérentes et unifiées de la réalité. La perception ne livre pas le monde tel qu'il est et sa compréhension nécessite qu'elle soit rapportée aux contextes sociaux dans lesquels elle se déploie.

La théorie de conflit de rôles peut justifier dans une certaine mesure la demande d'enfant en milieu urbain. Selon Goode (1960), le conflit de rôles s'explique par la limitation des ressources personnelles (temps et énergie) de l'individu pour répondre efficacement à la demande cumulée et exigeante des rôles et des partenaires de rôle. Par exemple, outre les servitudes associées à la reproduction biologique, l'implication graduelle de la femme dans le travail domestique et celui professionnel peut engendrer une surcharge de rôle et un niveau élevé de stress. Selon Katz et Kahn (1966), le conflit de rôles est la « perception de la présence de deux ou plusieurs ensembles de pressions et/ou d'attentes relatives au travail, telle que l'adaptation de l'une entrave celle des autres ». Il s'ensuit que les conflits de rôles peuvent naître autant des activités de l'individu, des comportements attendus que de ses interactions avec son ensemble de rôle.

Contrairement à la théorie de conflit de rôles, Anna-Lena Almquist (Almquist, 2006) rapporte que les rôles sociaux multiples ne constituent pas nécessairement une menace. Ils

³ Les trois autres membres sont : un représentant des jeunes, une représentante des femmes et un leader d'opinion ou un notable

⁴ Courtiers qui négocient les transferts d'enfants entre demandeurs et pourvoyeurs de cette main d'œuvre.

⁵ Bien que nous utilisions parfois la notion de « migration », le terme le plus approprié à notre contexte d'étude est « mobilité » qui ne recoupe pas forcément celui de migration, considéré au Bénin comme un mouvement dont l'unité géographique est la commune et la durée minimum d'établissement, 6 mois. La mobilité est plus large et concerne plusieurs formes de déplacements.

⁶ essentiellement consacré aux mobilités de travail et non celles qui aboutissent à la scolarisation des enfants.

peuvent contribuer plutôt au bien-être de l'individu (théorie de l'expansion de rôle). Toutefois, un danger peut advenir de l'insatisfaction de l'individu par rapport à son rôle lorsqu'il est dans une situation de stress important et sans soutien affectif. Pour ne pas être prisonniers des structures sociales et de ces rôles, l'individu engage des stratégies de régulation consistant par exemple pour la femme à déléguer une partie des rôles à ceux sur qui elle est censée avoir une responsabilité d'éducation d'où le recours aux plus jeunes notamment les enfants. De même, dans sa conduite, la femme essaye de se conformer aux normes sociales et culturelles en vigueur dans son milieu. Cette perspective fonctionnaliste l'oblige peut-être à utiliser beaucoup plus les filles que les garçons dans les travaux domestiques qualifiés « d'activité féminine ». On note à l'évidence que les seules structures ne peuvent permettre de comprendre le champ des relations qui fondent la problématique des mobilités de travail des enfants car aucun acteur n'est prisonnier des structures sociales.

Les logiques de « pratiques de crise » (Vidal et Le Pape 1986 ; Lesclingand, 2004 ; Beauchemin, 2002) semblent dans une large mesure, expliquer les cas de mobilité rurale-urbaine des enfants. Elles relèvent pour la plupart de stratégies pour s'extraire des conditions difficiles d'existence afin de conquérir le bien-être. Ces stratégies correspondent à la volonté et à la capacité à définir les règles de l'organisation ou à s'y soustraire. Bibeau (2005) rappelait que « les intérêts individuels sont socialement construits dans des contextes historiques particuliers et qu'ils ne peuvent être compris que s'ils sont restitués dans une théorie sociale prenant en compte les conflits entre les intérêts contradictoires des différents groupes sociaux, les contraintes imposant des limites à la liberté des acteurs individuels, et les conditions concrètes dans lesquelles s'élaborent les stratégies communes ». Pour comprendre les comportements des leaders communautaires dans la lutte contre ces mobilités, on peut emprunter à Long (1994) l'explication selon laquelle, les acteurs sociaux ne sauraient être perçus simplement comme des catégories sociales désincarnées ou comme des récepteurs passifs de l'intervention ; ils sont aussi des participants actifs qui traitent l'information et poursuivent des stratégies dans leurs relations aussi bien avec divers acteurs locaux qu'avec les institutions et le personnel extérieur. Ainsi, les individus tentent de créer un espace pour eux-mêmes afin de mener à bien leurs propres "projets" qui peuvent être parallèles ou même en défiance avec les programmes gouvernementaux ou les intérêts des autres parties prenantes.

Données et méthode

Les données (ETEB-2006) ont été recueillies auprès des leaders communautaires et des intermédiaires de la mobilité des enfants. En prélude à la collecte, une mission exploratoire a permis d'instruire les Chefs de Centre de Promotion Sociale (CCPS)⁷ afin qu'ils aident à faire le premier tri des répondants. Ce tri consiste pour les CCPS à s'imprégner des catégories⁸ de leaders locaux à impliquer dans l'étude et à les informer ainsi que les intermédiaires de l'agenda de la mission de collecte composée au total de 25 enquêteurs de niveau universitaire⁹, préalablement formés pour conduire les interviews et

⁷Dans le cadre de l'étude, des échanges préliminaires avec les CCPS ont permis de baliser le terrain de la collecte sans toutefois qu'ils n'aient influencé la sélection finale des cibles, ni le déroulement des interviews. Les CCPS sont les responsables des organes déconcentrés du ministère en charge de la famille et de la protection sociale au niveau périphérique. Représentants de l'Etat, ils coordonnent la mise en œuvre des politiques publiques de protection au niveau local. Aucune intervention sur les questions de protection n'est autorisée sans leur collaboration.

⁸ Etre un chef de traditionnel ou un chef de village ou un notable ou un chef religieux actif dans le milieu d'intervention.

⁹ au moins licence en sciences sociales

répartis dans toutes les régions du pays. Le guide d'entretien s'articule autour de quatre thèmes : la perception des mobilités des enfants, la position de la communauté par rapport à ces mobilités, les causes du phénomène et ses enjeux. Les entretiens ont été réalisés dans les langues locales, enregistrés sur supports magnétiques et transcrits en Français. Ils ont été soumis à une analyse de contenu.

Résultats

Caractéristiques des répondants

Une trentaine de groupes socioculturels¹⁰ ont été parcourus dans 27 communes et 37 leaders communautaires, interrogés. Ils sont quasiment de sexe masculin (36 sur 37) avec un âge moyen de 59 ans. 16 sont chrétiens, 10 musulmans et 11 adeptes des religions endogènes. 20 intermédiaires (5 femmes et 15 hommes) dont 8 au niveau des localités frontalières, ont été interrogés dans 17 communes. Agés en moyenne de 38 ans, ils opèrent majoritairement dans le secteur des services (commerce, restauration et conduite de véhicule) et dans l'agriculture et sont habitués aux milieux de provenance et de destination des enfants.

Dynamique des mobilités rurales-urbaines

Il est décrit dans cette section la vitalité des mobilités enfantines en partant de leur fondement historique.

Mobilités comme stratégie de sécurité

Les investigations révèlent qu'il existe une tradition migratoire dans la plupart des groupes socioculturels du Bénin, qui influence la légitimation sociale des projets individuels de mobilité. Ainsi, les Goun de Porto-Novo et environs (Est Bénin), ont l'habitude de migrer vers les grandes villes du Bénin, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Congo et en contre partie, restaient liés à leur famille d'origine par des transferts de ressources matérielles et financières qui se sont perpétués dans le temps. Les Ifè de Bantè (Centre Ouest), les Yom de Djougou et les Lokpa de Ouake (Nord Ouest) allaient au Ghana pour ces mêmes raisons avant de s'orienter (compte tenu de la chute de la monnaie et du cacao ghanéens) comme les Ani de Bassila et les Taneka de Copargo, autant vers les principales villes du pays que vers le Nigeria et le Togo.

« Chez les Mahi, on dit que bonne arrivée est mieux que tu es là ? Pour signifier que la mobilité est mieux que le sédentarisme ». Homme, 55 ans, chef quartier, Mahi, Savalou

« Il y a des mouvements de jeunes gens vers l'Afrique du Sud, l'Italie et l'Allemagne. Les jeunes filles vont servir comme domestique au Gabon et au Liban ». Homme, 60 ans, Roi, Ani, Bassila

Outre, la proximité géographique entre populations partageant la frontière Bénin-Nigeria, la communauté linguistique entre *Ifè*, *Itcha*, *Idatcha*, *Nagot* et *Yoruba* facilite les mobilités vers le Nigeria¹¹, considéré comme un symbole d'intégration et un retour aux sources. Ces mobilités sont surtout influencées par les opportunités économiques du Nigeria.

« Ce sont nos frères qui sont là-bas » Homme, 50 ans, notable, Ifè, Bantè

« Même si toutes les voies d'accès au Nigeria étaient fermées par les structures de contrôles, nous utiliserons nos machettes pour ouvrir de nouveaux sentiers afin d'y envoyer nos enfants chercher de l'argent ». Homme, 50 ans, notable, Weme, Dangbo.

¹⁰ Cette liste est extraite des résultats d'une étude qualitative réalisée par le Centre de Formation et de Recherche en matière Population (CEFOP) à laquelle nous avons participé et qui est intitulée « Femmes dans la tradition au Bénin », UNFPA, 2005, (inédit)

¹¹ Selon l'histoire, les Yoruba et apparentés (*Ifè*, *Itcha*, *Idatcha*, *Nagot*, *Yoruba*) du Bénin auraient pour souche commune, les Yoruba du Nigeria.

Au sein du groupe socioculturel Wémè (Est du Bénin), presque chaque famille a déjà envoyé au moins un enfant au Nigeria. Au Sud-ouest, chez les Sahouè de Bopa, les Mina de Grand Popo, les Watchi de Comè, les Adja, les Fon et Nagot (Centre), la migration est beaucoup plus orientée vers Cotonou, la Côte d'Ivoire et le Nigeria.

En général, les enfants migrants ont déjà fait l'objet de plusieurs mouvements entre leur localité d'origine et celles d'arrivée ou entre le premier ménage d'accueil et d'autres. De même, à force d'être enrôlés, certains enfants, deviennent des intermédiaires.

« Très souvent, les jeunes d'ici sont déjà allés ailleurs deux ou trois fois ; ils sont donc des expérimentés. Certains parmi eux deviennent progressivement des intermédiaires à force de servir d'appât ». Homme, 55 ans, notable, Sahouè, Come.

La mobilité des enfants Batombu (Nord Bénin), n'est cependant pas très perceptible. En dehors des cas liés au mariage ou à l'éducation/formation, cette communauté accueille plutôt des enfants allogènes et ceux des pays voisins (Atacora, Donga, Burkina, Togo) qui servent dans l'agriculture et la restauration.

Mobilités comme défi personnel

Les mobilités rurales-urbaines des enfants relèvent parfois d'un défi personnel ou celui d'une famille. C'est le cas des malentendus ou des conflits de voisinage sur des faits divers. Se faire rabrouer par le voisin lorsqu'on sollicite la moto (que son enfant migrant lui a achetée) pour effectuer une mission urgente, voir ses enfants renvoyés de chez le voisin parce qu'ils regardaient la télévision acquise par ce dernier grâce aux revenus envoyés par son enfant migrant, etc. sont des incidents qui suscitent parfois des ressentiments et poussent les victimes à tenter des expériences de mobilités enfantines que les voisins sans que les conditions qui sous-tendent ces départs ne soient les mêmes. L'essentiel est de relever le défi indirect lancé par le voisinage. Par ailleurs, des scènes de ménages entre époux ou épouses amènent certaines femmes qui s'estiment lésées dans la distribution des ressources du conjoint, à décider d'envoyer l'un de leurs enfants « ailleurs » pour leur chercher des ressources additionnelles.

Féminisation des mobilités rurales-urbaines

On note dans l'ensemble, une prédominance de filles dans les mobilités de travail notamment dans la sphère domestique où elles servent également comme gardiennes de maison, vendeuses ambulantes, etc. De même, les villes frontalières notamment Malanville (frontalière avec le Niger) reçoivent des mineures travailleuses de sexe dont la majorité est enrôlée dans des réseaux de prostitution. L'ampleur de la prostitution infantine dans cette ville a amené les autorités publiques à y installer des comités de lutte contre la prostitution des mineurs ; mais les proxénètes (pourtant membres de ces comités) ont souvent réussi à contourner leurs interventions. Pour échapper aux services de contrôle, les mineures sont instruites pour déclarer des âges élevés sur les registres des services de santé pour celles qui ont le courage d'y faire des soins liés aux infections sexuellement transmissibles. Dans certains cas, ce sont les parents qui poussent leur fille à la prostitution pour mobiliser des ressources financières afin d'investir dans des activités génératrices de revenu. Le Bénin accueille par ailleurs, des jeunes filles *Eve*, *Kabiai*, *Kotokoli*, *Losso* (Togo) qui servent dans les bars et restaurants ainsi que des *Gourmantché* (Burkina Faso) et des jeunes garçons *Djerma* (Niger) et *Ibo* (Nigeria) vendeurs de divers consommables et pièces détachées de véhicules pour le compte d'employeurs non béninois.

Mécanismes de la demande et de l'offre d'enfants à la mobilité

En général, la demande de main d'œuvre enfantine en milieu urbain vise à atténuer les difficultés liées aux attentes de rôles à l'égard des demandeurs. Ces derniers ont aussi besoin d'une main d'œuvre servile et bon marché pour couvrir des charges liées aux travaux domestiques afin de mieux s'occuper de leurs activités professionnelles. La demande est alimentée par des promesses (souvent non réalisées) faites aux enfants et à leurs parents par les employeurs potentiels ou leurs représentants (intermédiaires) parmi lesquels figurent d'anciennes victimes de traite originaires des milieux d'intervention. A travers la stratégie de « bouche à oreille », les intermédiaires vont en prospection avec des biens matériels ou de l'argent reçus des demandeurs pour en faire de petits cadeaux aux parents des enfants identifiés.

« L'intermédiaire prend l'information auprès du demandeur sur le type d'enfant désiré : tranche d'âge, sexe, niveau de salaire, délai pendant lequel il le désire, etc. ». Homme, 60 ans, notable, xwla, Grand Popo

« Nous promettons aux parents de mettre leurs enfants en apprentissage alors que nous ne le faisons pas ». Femme, 40 ans, intermédiaire, Adja, Dogbo

L'offre d'enfant semble répondre à la situation de précarité de certains ménages ruraux qui éprouvent des difficultés à combler les exigences que requiert leur statut de débiteur d'obligation. A cela, il faut ajouter des cas d'enfants vulnérables (orphelins, enfants promis pour être adeptes d'une divinité, enfants dits sorciers, etc.) pour lesquels les parents sont à la recherche d'une solution. Plusieurs procédures sous-tendent donc le départ des enfants : confiage par consentement respectifs des parents et de l'enfant, confiage avec consentement des parents seuls, rapt, etc. Quelques fois, l'intermédiaire suscite ou négocie à coup d'argent, son départ avec l'enfant qu'il a découvert dans la rue ou dans un vidéoclub à l'insu des parents. Il faut souligner par ailleurs que l'initiative du départ des enfants peut parfois provenir des parents. Bien que la règle qui précède le départ des enfants soit la confiance réciproque, les parents prennent des dispositions sécuritaires avant de les confier.

« Si j'ai un parent ou une connaissance en ville, je lui demande de venir chercher mon enfant pour qu'il reste avec lui. Avant tout départ les parents consultent la divinité Fâ¹² qui les aide à se projeter sur le sort de l'enfant à destination. Ainsi, les sacrifices nécessaires sont faits pour solliciter la clémence des dieux et ancêtres divinisés sur le candidat au départ ». Homme, 39 ans, intermédiaire, xwla, Grand Popo.

Le voyage est assuré par les moyens classiques de transport et quelquefois à pieds juste pour traverser certaines frontières. Compte tenu de la veille autour du phénomène, le passage des postes de contrôle se négocie à coût d'argent entremêlé quelquefois de moyens occultes juste pour tromper la vigilance des services de contrôle.

« J'ai des talismans pour endormir les agents de sécurité quand je passe la frontière avec les enfants ». Homme, 45 ans, intermédiaire, Adja, Aplahoue.

Quelques fois, les subterfuges employés pour jouer les agents de contrôle touchent le fait religieux.

« Actuellement chez les Wémè, les parents et les intermédiaires habillent les enfants migrants en soutane de l'église Christianisme Céleste. Interpellés par les FSP, ils avancent l'argument de campagne d'évangélisation comme raison principale du voyage des enfants. Ainsi, ils déjouent tous les contrôles et atterrissent sans grande difficulté à destination » Homme, 50 ans, notable, Wémè, Dangbo.

¹² Divinité qui peut prédire l'avenir et conjurer les mauvais sorts.

Facteurs des mobilités rurales-urbaines des enfants

L'examen des opinions des répondants permet de répartir les facteurs des mobilités rurales-urbaines des enfants en deux grands axes : l'axe économique et celui socioculturel.

Ressorts économiques des mobilités

Dans l'ensemble, les considérations économiques dominent les causes des mobilités de travail des enfants. L'absence d'opportunités économiques pour les parents dans la communauté d'origine justifie pour une grande part le départ des enfants. En effet, la vie en milieu rural apparaît de moins en moins attrayante en raison des incertitudes géo-écologiques, du manque d'infrastructures socioéconomiques et socio-éducatives de base dont la présence pourrait retenir les enfants sur place.

« Ici, il n'y a que les travaux champêtres qui mobilisent toute la communauté mais les intempéries (dérèglement des saisons, faible pluviométrie, sécheresse, etc.) perturbent souvent les récoltes et appauvrissent le sol. C'est pourquoi notre localité se vide de ses enfants ». Homme, 78 ans, Chef quartier, Fon, Za-Kpota

« C'est la crue qui détermine les activités agricoles et halieutiques dans notre milieu. En cas de faiblesse de la pluie, le risque de famine fait que les enfants partent massivement travailler dans les principales villes du pays et au Nigeria » Homme, 60 ans, notable, Goun, Porto-Novo.

Dans les ménages d'accueil, le désir d'enfant est motivé par les obligations professionnelles des employeurs combinées à la réduction des charges quotidiennes.

« L'arrivée des enfants dans les ménages employeurs les soulage beaucoup ». Homme, notable, Yoruba, Porto-Novo.

Ressorts sociaux et culturels des mobilités et « contre mobilités »

En dehors des raisons économiques, certains répondants justifient les mobilités par des raisons de sécurité pour l'enfant et parfois pour sa famille, l'attrait de la ville, la polygamie, les incertitudes liées à l'école, etc. D'autres estiment que la tendance à la mobilité relève d'une tradition dans leur communauté.

L'exemple de la communauté *Holli* (Est Bénin) est peut-être l'exception qui confirme la règle. Chez les *Holli*, le confiage d'un enfant résulte d'un geste de fraternité et de solidarité car la tradition autorise de confier un enfant à un proche (parent/ami) qui n'a pu procréer. Ce dernier a l'obligation de l'éduquer conformément à la tradition *Holli*.

« Jamais un *Holli* ne place son enfant chez autrui moyennant de l'argent. En tout cas, c'est une honte chez nous que l'opinion publique vous juge incapable de supporter vos enfants ». Homme, 50 ans, notable, *Holli*, Pobe

Considérée comme réputés dans les pratiques endogènes, les *Holli* sont globalement conservateurs. Au sein de cette communauté, la terre n'a en principe pas de valeur marchande et ne devrait pas non plus être aliénée à un « étranger » sans l'autorisation du roi. Il en est de même pour l'enfant chez qui la socialisation est marquée par plusieurs rites dont la rigueur n'a pu encore être émoussée par la modernité. Cette présence de la tradition explique quelque peu le faible taux de scolarisation des enfants et l'aversion des parents à leur mobilité considérée comme une menace. Certes, leur proximité avec le Nigeria a favorisé quelques mobilités sans toutefois ouvrir le champ à un mouvement massif d'enfants vers ce pays comme ce fût le cas des communautés voisines (Goun, Weme et Nagot).

Positions des leaders communautaires face aux mobilités rurales-urbaines

Nous présentons dans cette section les positions et implications des leaders dans la lutte contre les mobilités de travail des enfants. La dernière partie fait un bref aperçu sur les intermédiaires qui bien que n'étant pas des leaders consacrés jouissent d'une certaine notoriété populaire.

Leaders communautaires entre hypocrisie et pratique des normes publiques

Face à la tendance globalement favorable aux mobilités enfantines, les leaders communautaires portent un discours de rétention des enfants dans leur milieu d'origine. Ce discours se veut la mise en œuvre de la nouvelle politique béninoise de protection de l'enfant fondée sur le respect de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (CDE).

« Ce sont les incapables qui placent leurs enfants ailleurs » Homme, 60 ans, chef de village, Fon, Abomey.

« Tout le monde sait que le départ des enfants est une mauvaise chose mais personne n'en dit rien ». Homme, 45 ans, guérisseur, Watchi, Comè.

« Il faudrait que l'école soit obligatoire et gratuite pour tous les enfants. Il faudrait également diversifier les types de formation offerte dans les écoles (une école des arts par exemple) afin de retenir les enfants sur place ». Homme, 60 ans, chef village, Adja, Dogbo

Il faut noter que les interventions combinées des CL, des médias et des forces de sécurité publique semblent contribuer à freiner l'ampleur du phénomène sans pour autant l'éradiquer. Il s'est parfois déguisé dans certaines régions prenant l'allure d'aide familiale sans que les objectifs des protagonistes n'aient changé. En outre, des cas de trafiquants d'enfants membres des CL ont été signalés par endroits.

« Tel un loup dans la bergerie, des trafiquants figurent au sein de l'équipe de certains comités de lutte. C'est pour cette raison que je vous suggère de ne pas interroger ces derniers qui ne vous fourniront jamais des informations fiables ». Homme, 40 ans, leader local, Fon, Agbangnizoun.

Leaders communautaires entre contraintes sociales et normes publiques

Bien que volontaires et résolument engagés à lutter contre les mobilités de travail des enfants, des leaders communautaires ont été contraints à prendre en charge des enfants dont ils ont découragé le départ. Les parents ont en effet, assigné lesdits enfants au domicile de ces membres CL afin qu'ils les prennent en charge au motif que « *ce sont ces leaders qui empêchent désormais le bonheur des familles pourvoyeuses d'enfants* ». Or, ils n'ont pas de dotation pour gérer ces « cas sociaux » d'où la résignation à laisser les familles tenter leur rêve. L'ardeur d'autres leaders communautaires semble émoussée par des incertitudes politiques et/ou juridiques sur le traitement réservé aux trafiquants d'enfants. En effet, ils déclarent un traitement différencié des trafiquants d'enfants lorsque ces derniers sont dénoncés ou interpellés. Quelques trafiquants sont incarcérés alors que la majorité est relâchée à la suite d'interventions d'hommes politiques de leur région si eux-mêmes ne réussissent pas à corrompre les agents de sécurité ou les juges.

« Une dame trafiquant originaire de Bassila a été arrêtée à Savè et jetée en prison mais elle est sortie quelques jours après suite à l'intervention d'un leader politique de sa région ». Homme, 50 ans, notable, Ife, Bantè.

Les intermédiaires, grands rentiers des mobilités rurales-urbaines

En général, les intermédiaires sont les grands bénéficiaires des mobilités de travail des enfants. A Cobly (Nord Ouest), ils prennent la première année de salaire de l'enfant comme compensation des coûts liés à son déplacement. A Copargo (Nord Ouest), une partie de la rémunération des enfants est gardée par l'intermédiaire comme leur assurance

maladie. A Banikoara (Nord), leurs rémunérations varient de 70000 à 200000 FCFA (107 à 305 €) par enfant placé.

«L'intermédiaire tire d'énormes avantages à condition que la famille d'accueil ne soit pas déçue des prestations de la domestique. Dans un premier temps, il reçoit les frais de démarchage (5.000 à 10.000F) avant d'installer l'enfant. Ensuite, si c'est une petite de 9-14 ans, son salaire¹³ est remis à l'intermédiaire qui peut en faire usage en attendant de l'envoyer aux parents de l'enfant au village». Femme, 50 ans, Ani, Intermédiaire, Bassila.

Certains intermédiaires estiment que le placement des enfants en ville vise à atténuer la misère de ceux dont l'avenir semblait compromis dans leur milieu d'origine. Leur intervention contribuerait à insuffler de l'espoir à ces enfants dont la présence en ville offre à plusieurs égards des opportunités pour eux-mêmes et pour les familles d'origine.

D'autres ont souligné que des enfants orphelins abandonnés ont emprunté ce chemin pour finalement vivre une situation globalement acceptable. Cependant, lorsque les attentes de l'employeur ne sont pas comblées, l'intermédiaire devient la cible des attaques des autres parties contractantes.

« Nous ne faisons qu'aider les enfants sinon ils vont mourir de faim. Au moins là-bas, ces enfants placés (en majorité des orphelins ou enfants qualifiés de sorciers parce qu'ils ont commencé à pousser les dents par la mâchoire supérieure) mangent. ». Homme, 45 ans, intermédiaire, Boo, Ségbana

« Certaines familles se vengent lorsqu'elles apprennent que leurs enfants sont maltraités et exploités». Homme, 50 ans, Intermédiaire, Sahoue, Come.

On peut noter que derrière l'intérêt de l'enfant évoqué par les intermédiaires se cachent des ambitions personnelles qui s'inscrivent dans un jeu de courtage. Justement, le statut d'intermédiaire est lié à la mobilité de travail des enfants. Premiers bénéficiaires du phénomène sur le plan pécuniaire, l'objectif de ce groupe n'est que de se faire de l'argent.

Enjeux financiers et impact des mobilités

Les mobilités de travail des enfants profitent de façon prépondérante aux intermédiaires (argent, biens matériels, etc.). Ensuite, les employeurs en sont les seconds bénéficiaires. Bien qu'étiquetés de cruels, beaucoup s'acquittent de leurs obligations financières. Certains gardent de solides liens d'amitié et de fraternité avec des enfants qu'ils adoptent symboliquement. Les parents reçoivent aussi quelques biens et numéraires. Quant aux enfants qui ont réussi leur contrat¹⁴, ils reviennent en famille avec des biens matériels (trousseaux de mariage, quelques vêtements et parures pour les filles ; vélo, radio, matériel de construction pour les garçons) et de l'argent. D'autres s'insèrent dans le tissu urbain, en créant leur propre service notamment la restauration et y constituent leur vie matrimoniale.

Cependant, certains répondants soulignent le dépeuplement des localités de départ des enfants et ses implications négatives sur le développement local. Par exemple, la production agricole dans ces milieux aurait pris un coup accentuant par endroits la disette et légitimant davantage la tendance au départ de sorte que malgré les risques encourus, de nombreux enfants continuent d'être livrés à l'exode, ce qui ressemble à un « cercle vicieux ». D'autres répondants estiment également que le phénomène n'a pas d'avantage pour l'enfant migrant qui semble être le grand perdant. Certes, quelques enfants s'en tirent à bon compte et s'émancipent mais des milliers en pâtissent.

¹³ Avant le taux le plus bas est de 5000F mais maintenant, il est dans l'ordre de 8000 à 10000F et le maximum est dans l'ordre de 15000 à 25000F.

¹⁴ Le contrat ou ce qui en tient lieu est généralement verbal et négocié entre l'intermédiaire, l'employeur et les parents des enfants.

« Actuellement, la population achète plus à manger que ne vend. Et pour cause elle se vide de ses bras valides » Homme, 60 ans, Roi, Ani, Bassila

« Pour la communauté, c'est la perte de bras valides ou des cadres de demain ». Homme, 76 ans, cultivateur, Baatonou, Banikoara

« Avant, seuls les adultes s'expatriaient pour revenir construire au village. Mais aujourd'hui, beaucoup de familles ne font plus la différence entre enfants et adultes. Ce qui compte, c'est la survie quel qu'en soit le prix que pourraient payer les enfants. ». Homme, 78 ans, Chef quartier, Fon, Za-Kpota

Par ailleurs, bien que les communautés Ani, Tanéka, Ifè et Wémè aient une bonne opinion sur la migration des enfants, les répondants de ces quatre groupes estiment que le départ des enfants affecte davantage la production agricole et halieutique.

Discussion

Quelques fondements des pratiques migratoires

De façon générale, la quête de sécurité ou du bien-être explique pour la plupart les mobilités au Bénin. En effet, la configuration de certains milieux dotés d'opportunités¹⁵ économiques, les guerres, les contraintes naturelles, etc. ont amené certaines communautés ou personnes à se déplacer vers des milieux qu'elles jugent plus propices à leur épanouissement. Les mobilités individuelles ou en petits groupes se sont progressivement accompagnées de liens sous forme d'investissement avec les parents ou amis restés sur place pour leur témoigner un attachement, une solidarité et quelques fois, pour illustrer une réussite. Les mobilités de travail se sont globalement révélées comme facteur valorisant de différenciation sociale pour la majorité de la population, en raison tout au moins de leurs retombées économiques et en terme de prestige pour les migrants et leurs régions de provenance. Pourquoi s'en priver alors que les conditions de vie dans les milieux d'origine ne cessaient de se dégrader ? Pourquoi se priver de tenter la même expérience avec des personnes de plus en plus jeunes notamment des filles dont les services sont constamment sollicités en ville et qui peuvent y avoir tout à gagner (mariage, prestige, constitution de rente pour leurs parents) ? Progressivement donc les populations y ont pris goût de sorte qu'aux premières formes de mobilités se sont ajoutées d'autres avec les avantages ainsi que les effets pervers. Ainsi, les mobilités d'adultes se sont accompagnées de celles d'enfants qui vont justement combler d'autres attentes du milieu urbain avec de nouveaux acteurs que sont les intermédiaires ou trafiquants. On note par ailleurs que contrairement aux résultats d'une étude réalisée au Mali (Sieveking, 2009), les mobilités rurales-urbaines des filles (comme des garçons) semblent aussi positivement connotées.

En prélude à chaque départ, les divinités et autres forces métaphysiques sont invoquées sur le candidat à l'exode ce qui laisse présager que les parents perçoivent que ces mobilités peuvent être préjudiciables au bien-être de leur enfant et ternir l'image de leur famille. C'est pour tenter de parer aux éventuels épreuves/drames qu'ils sollicitent la clémence des divinités lors du voyage et surtout du séjour des enfants en ville. En outre, le choix des enfants à l'exode ne se fait pas au hasard. Il est de plus en plus rare que les aînés, les enfants considérés comme bons travailleurs, très intelligents, etc. figurent parmi les candidats au départ. Ces derniers bénéficient plutôt d'un traitement de faveur de la part des parents ce qui peut supposer qu'un tri est fait en fonction du genre et des catégories d'enfants dont ils ont la charge.

¹⁵ cas des comptoirs de commerce, point de convergence des caravanes marchandes en provenance de l'ancien empire songhaï, des navires européens, etc.

Sur un autre plan, on note une tendance plus forte aux mobilités des filles accueillies dans les ménages urbains comme domestiques ou aides familiales. Les résultats de l'ETEB confirment que les enfants de 6-17 ans en situation de traite¹⁶ sur le territoire béninois en 2006 étaient majoritairement des filles (86,0%) et des béninois (93,6%). Près des deux tiers ont moins de 15 ans (46,0% sont âgés de 10-14 ans et 18,7% sont de 6-9 ans), le reste est âgé de 15-17 ans (35,3%). Les intermédiaires qui se chargent de leur placement tronquent les contenus des messages reçus de part et d'autre avant de les porter à qui de droit, de façon à soigner leur image personnelle aux yeux de l'enfant *exodant*, de ses parents, de l'employeur et de la communauté en général. L'arrivée des filles dans les ménages employeurs permet surtout aux femmes de concilier assez efficacement leurs responsabilités professionnelle et familiale. Pour d'autres encore, disposer d'une domestique c'est être crédité d'un statut valorisant de sorte que même les femmes qui n'ont aucune activité professionnelle en dehors de leur statut de ménagère veulent en avoir tout au moins pour prouver au voisinage que : « *elles aussi ne sont pas n'importe qui* ». En revanche, au-delà de l'appoint qu'elles constituent au revenu des parents ou employeurs, les mobilités de travail fragilisent les enfants notamment les filles déjà défavorisées par les rapports sociaux de sexe.

Les mobilités de travail des enfants peuvent être appréhendées comme un investissement pour les parents qui espèrent récolter les fruits du travail de leur enfant migrant. Il s'agit en apparence de la réponse à un besoin économique des parents, ce qui confirme quelque peu le resserrement du principe de la prise en charge jusqu'à un certain âge des enfants par les parents. Dans un contexte de précarité, ces mobilités enfantines sont utilisées comme moyen mobilisateur de ressources pour soutenir la famille. En effet, dans l'incertitude pour assurer la survie des membres de leur ménage, certains parents envoient les jeunes enfants en ville pour d'une part, soulager les charges en main d'œuvre domestique des ménages employeurs et espérer combler en même temps leurs (ménages pourvoyeurs) propres besoins de subsistance. En principe, chaque départ est porté par au moins trois projets : (i) la survie de l'enfant qui y trouvera « *à manger, à boire et à apprendre tout en servant* », (ii) la satisfaction de certains besoins de l'employeur qui reçoit une main d'œuvre servile et à peu de frais et (iii) le soulagement des parents qui ne subiront pas la honte de voir leur enfant mourir de faim et lorsque tout se passe bien, bénéficieront de surcroît d'un revenu d'appoint sous forme de « *retour sur investissement* ». Mais la réalité qui se déroule chez les employeurs, est loin d'être homogène car dans un premier temps, ce sont les intermédiaires qui sont les premiers à se livrer aux enchères en privilégiant leurs intérêts personnels. Ensuite, compte tenu de leur immaturité et des sollicitations multiples au sein des ménages employeurs (alors qu'ils n'y sont pas forcément préparés), les enfants peuvent éprouver des difficultés à concilier leurs capacités professionnelles avec les attentes des autres parties contractantes, ce que ces dernières tolèrent peu en raison des effets que ce comportement risque d'induire sur leur portefeuille et sur leur personnalité (cas des intermédiaires et parents).

¹⁶ ETEB considère un enfant victime de traite comme tout enfant migrant non scolarisé, travaillant dans un ménage sans aucun parent géniteur et qui y a été acheminé ou placé par une personne qui en a tiré profit ou en tire profit. En excluant les enfants âgés de moins de 6 ans et ceux en cours de scolarisation de son champ d'application, cette définition minimise certaines situations de traite mais reste globalement représentative de la majorité des situations de traite d'enfants au Bénin.

Cependant, le départ en ville constitue pour certains enfants, une échappatoire au contrôle social et un soulagement pour les parents. La mobilité a permis à certains enfants de s'affranchir de la pression sociale pour espérer se réaliser au plan individuel. Des jeunes filles ont pu échapper au mariage précoce et/ou forcé ou retarder leur entrée dans la vie matrimoniale en raison des perspectives qui s'offraient à elles au sein des ménages employeurs dont les chefs leurs réservent un traitement sinon proche de l'idéal famille du moins largement supérieur à leur situation en campagne. Les mobilités constituent également un soulagement pour les parents qui éprouvaient des difficultés à subvenir aux besoins de survie des enfants ou à protéger d'autres contre la sentence de la tradition (cas des enfants dits sorciers) mais lorsque les attentes de toutes les parties ne sont pas comblées, ces enfants *exodants* sont les premiers à subir les représailles.

Sur le plan social et culturel, les forces attractives des mobilités rurales-urbaines des enfants peuvent être réparties en trois catégories : la fascination du milieu urbain, les contraintes de la polygamie, les incertitudes liées à l'école.

La fascination du milieu urbain : Les mobilités des enfants sont influencées par l'attrait que le milieu urbain exerce sur les ruraux. La campagne constitue pour beaucoup de jeunes enfants un obstacle à leur autonomisation et à leur émancipation. En revanche, ils considèrent la ville comme l'arène par excellence des mutations rapides, l'espace de tous les possibles, le lieu où sont concentrées de grandes possibilités d'emploi, les services sociaux de base, etc. Les résultats de l'enquête sur les migrations en milieu urbain (INSAE, 2002.) indiquent que l'exode rural est considérable au Bénin car 53% des immigrants en milieu urbain provenaient du milieu rural. Bien que résider en ville n'implique pas nécessairement l'accès au mode de vie urbain, cela offre néanmoins une opportunité au citadin de jouer de nouveaux rôles sociaux. Le statut de citadin se trouve ainsi rehaussé et constitue une motivation tout au moins indirecte pour les parents d'y envoyer les enfants. Y exercer un travail même socialement peu valorisant peut sembler mieux que de vivre en campagne. Dans bien des cas, ces espérances ne sont que des mirages car comme le soulignait Le Pogam (Le Pogam, 2004.), malgré sa caractéristique principale de « société de la mobilité généralisée », la modernité dans le contexte africain ne parvient pas à triompher d'une tradition qui revêt plusieurs formes (traditionalisme fondamental, formel, de résistance ou pseudo-traditionalisme) et qui est pensée comme une continuité.

Les contraintes de la polygamie : La polygamie jadis valorisée a alimenté les charges des parents alors que leurs revenus s'amenuisaient au fur et à mesure des incertitudes économiques qui marquent leur existence. La peur pour son avenir personnel et surtout celui de sa descendance accentue chez certains parents des comportements qui renforcent l'occupation économique précoce des enfants. Ainsi, comme l'indique Guillerrou (1994), face à des personnes paupérisées, tout apport de ressources monétaires revêt un caractère providentiel. Les effets négatifs de la polygamie et/ou de l'absence de planification des progénitures ainsi que les dysfonctionnements familiaux fragilisent davantage les femmes et les enfants et constituent un indicateur de crise sociale. Le régime de capitalisation des forces productives par la polygamie au profit des aînés sociaux fragilise les enfants bien que certains travaux de recherche en Afrique, Malaisie et Brésil, rapportés par Marcoux (Marcoux, 1994) aient révélé que la présence de nombreux enfants constitue une assurance-vieillesse et une sécurité relative pour les parents, les ménages dont les chefs sont des femmes seules, des veuves, des divorcées et des séparées. En définitive, avoir beaucoup d'enfants à charge semble de nos jours peser sur les parents au point où certains

sont contraints d'opérer des choix pour leur éducation. Cela n'exclut pas que la polygamie avec co-résidence allège quelque peu le travail domestique de chaque épouse.

Incertitudes liées à l'école : Pour comprendre dans les milieux de départ, les processus sous-jacents à la décision de laisser travailler les enfants dans d'autres ménages, il faut interroger la perception des parents par rapport à la scolarisation et celle des enfants eux-mêmes par rapport au retour (provisoire ou définitif) au village de leurs pairs qui sont en ville. Les attitudes négatives des parents (et parfois des enfants) vis-à-vis de l'école du fait des débrayages répétés, le déficit de responsabilité de certains enseignants, le manque d'emploi pour les diplômés, etc. n'encouragent pas les parents à faire de la scolarisation, une alternative crédible à l'occupation économique des enfants. La perception de l'école comme un système incapable de fournir à l'Etat des cadres valables pour son développement, peut raffermir des attitudes qui tiennent la scolarisation des enfants en aversion. Il peut en être ainsi parce que dès le départ, compte tenu de leur propre statut scolaire (ils sont pour la plupart des non scolarisés), certains parents n'ont jamais eu (ou ont eu très peu) d'aspiration scolaire élevée pour leurs enfants de sorte qu'à la moindre difficulté d'insertion scolaire de ces derniers, les parents préfèrent décrocher par rapport au parcours normatif en proposant d'autres alternatives à ces enfants ainsi qu'à d'autres en âge d'être scolarisés. L'une des circonstances favorable à la déscolarisation ou la non scolarisation des enfants comme le soulignait Molgat (Molgat, 2007), réside dans le soutien tout au moins affectif des parents aux enfants en situation de déperdition. Au lieu de les encourager à se maintenir dans le système en dépit des difficultés qui le caractérisent, certains parents les enrôlent précocement dans d'autres alternatives (ces enfants constituent tout au moins une main d'œuvre potentielle) ou s'abstiennent de décourager leur velléité au décrochage de l'école qui reste pourtant un levier du développement. Il est aussi vrai que malgré les bons quantitatifs enregistrés ces dernières années à la suite des actions d'envergure entreprises par l'Etat béninois et ses partenaires techniques et financiers, l'école béninoise reste confrontée à des crises structurelles notamment celles liées au savoir de qualité, vecteur du développement. Sur un autre plan, le retour de leurs pairs au village avec quelques objets de prestige peut renforcer chez les enfants restés sur place, la tendance à partir à la moindre occasion dans l'espoir de faire la même expérience que les premiers. Partir peut revêtir pour le jeune enfant, comme l'indiquait Lesclingand (2004, Ibid.), contribuer à l'évolution de ses conditions de socialisation et à celles de transformation des rapports sociaux entre générations.

Malgré les opportunités du milieu urbain, tout le monde n'y est pas intéressé. C'est peut-être le cas de la communauté *Holli* au sein de laquelle résistance et bravoure sont des valeurs prescrites de sorte qu'une femme enceinte qui accouche sans manifester de douleur est considérée comme « *une brave, un homme* ». Bien que relevant historiquement des guerres intestines entre communautés voisines, le conservatisme (ou la résistance) *Holli* figure de nos jours, parmi les facteurs qui expliquent leur tendance à l'accouchement à domicile, de même que leur réticence à la vaccination, et à la scolarisation des enfants. Ainsi, les mobilités rurales-urbaines des enfants *Holli* sont rares, ce qui conforte quelque peu la thèse selon laquelle, en dehors de sa parenté, l'enfant peut être privé des cadres sociaux qui guidaient son existence et des manifestations de solidarité en sa faveur pendant les moments difficiles (Balandier, 1957, Ibid.). L'ignorance ou la mauvaise perception des traditions *Holli* suscite par ailleurs, une sorte de méfiance à l'égard des ressortissants de cette communauté. Face à l'analyse selon laquelle placer un enfant en dehors du cercle familial peut revêtir pour les géniteurs, le dépassement de certains stress notamment, la peur permanente de sauvegarder l'enfant des griffes de la sorcellerie, etc.

(Fagnon et Kpadonou, 1997), accepter un enfant *Holli* (comme domestique) chez soi peut être considéré comme un appel indirect à la sorcellerie. Justement, la flexibilité et l'élasticité de la notion de sorcellerie ainsi que le lien au malheur et la portée pragmatique qui en sont deux traits fondamentaux lui permettent de se prêter à plusieurs situations de la vie contemporaine. Une étude anthropologique conduite par Aleksandra Cimpric (UNICEF BRAOC, 2009, p10), indique que « l'Afrique contemporaine est un mélange, un métissage ou un bricolage de représentations plus anciennes qui ne se laissent pas oublier et d'une modernité qui hante et fascine à la fois. Derrière la face visible accessible aux yeux de tous, s'en cache une autre, invisible, celle du monde mystique. Comprendre l'Afrique signifie non seulement comprendre le monde visible, mais également et peut-être surtout le monde invisible ». Il importe de rappeler que dans le contexte africain, le visible et l'invisible sont imbriqués de sorte que les progrès technique et scientifique et la montée du christianisme et de l'islam, ne se sont pas accompagnés de la fin des croyances *sorcellaires* mais plutôt de leur réadaptation aussi bien en campagne qu'en ville. Ainsi, dans certaines églises au Bénin, on assiste à des séances d'exorcisme d'enfants domestiques présumés sorciers en raison de déviance dont ils seraient auteurs chez leur employeur sans que les raisons qui sous-tendent cette forme de justice ne soient toujours fondées. En tout état de cause, on convient à tort ou à raison que tel un radar, les parents de l'enfant *Holli* veilleront (tout au moins sur le plan métaphysique) sur ce dernier notamment en cas de difficulté. Cette perception de certains citoyens exprimée sous forme d'ignorance ou d'inaptitude au travail domestique des enfants *Holli* explique peut-être pourquoi beaucoup de ménages demandeurs d'enfants ne s'intéressent pas à ces derniers car, au-delà des attentes que leur arrivée comblera, la sécurité des membres du ménage exige qu'ils n'utilisent pas les services de n'importe quel enfant.

Position des leaders communautaires face aux mobilités des enfants

Membres d'office (présidents) des comités de lutte contre la traite des enfants (CL) et détenant également leur leadership par la reconnaissance des populations locales, les leaders communautaires sont le produit d'une double légitimité qu'ils doivent entretenir constamment. Représentants par défaut de l'Etat central, peu présent au niveau local, les leaders communautaires disposent de marge de manœuvre plus en harmonie avec les pratiques communautaires que certaines injonctions de l'Etat. La lutte pour la protection des enfants dans un contexte de pauvreté, les oblige à concilier deux responsabilités apparemment contradictoires : lutter contre la traite des enfants de manière à sauvegarder les intérêts (matérielles, financières, de prestige, etc.) des familles pourvoyeuses d'enfants et leurs associés. Leur adhésion apparente au discours normatif de lutte contre ce phénomène n'est pas forcément spontanée car ce combat est visiblement en contradiction avec l'organisation sociale des milieux auxquels ils appartiennent. Mais, ils ne sauraient publiquement se soustraire aux injonctions du pouvoir central au risque de perdre ou d'affaiblir leur autorité. Ceux d'entre eux qui sont favorables aux mobilités des enfants doivent néanmoins jouer à présenter une image garantissant les intérêts de l'Etat qui lui-même n'est pas épargné de soupçons. En réalité comme l'avait souligné Erdmute (1997) l'Etat ne s'est pas toujours préoccupé des problèmes majeurs des populations. Dans la perspective de la protection des enfants on peut se demander pourquoi le gouvernement a attendu d'être dénoncé par la communauté internationale avant de réagir.

L'appartenance aux CL est devenue un enjeu économique pour certains¹⁷ chefs de villages qui utilisent les matériels de travail (mégaphones, bottes, bicyclettes, imperméables,

¹⁷ comme ils en ont l'habitude pour d'autres matériels d'usage public

supports de sensibilisation, fournitures de bureaux, etc.) à leur compte personnel au lieu de les mettre exclusivement au service des besoins pour lesquels ils ont été achetés. D'autres ont délibérément modifié la composition des CL de façon à y enrôler des proches et en profiter pour formuler des requêtes afin de recevoir plus de ressources matérielles et financières de la part des autorités tout en détournant la lutte engagée de ses objectifs. Il n'est donc pas surprenant que leur discours contraste avec les pratiques populaires sur le phénomène. La lutte est aussi devenue un enjeu de prestige sociale pour d'autres membres CL qui s'y sont impliqués non pas parce qu'ils y adhèrent mais comme une stratégie de captation de rente et surtout de valorisation de leur image personnelle. Par ailleurs, à leur statut de membre CL, se sont greffées d'autres responsabilités de sorte que l'Etat en a fait une lutte intégrée pour la protection des enfants où leur domaine d'intervention s'est étendu aux secteurs de la santé, de l'éducation, etc. Les positions des leaders communautaires semblent conforter la thèse selon laquelle les modèles particuliers d'intervention en développement deviennent des armes stratégiques dans les mains de ceux chargés de les promouvoir sans toutefois que la bataille ne puisse être considérée comme jamais terminée puisque tous les acteurs exercent une forme de "pouvoir", même ceux qui sont dans des positions très subordonnées (Long, 1994, *ibid.*). Ces réflexions étaient soulevées plutôt par Giddens rapporté par Long lorsqu'il expliquait que « toute forme de dépendance offre des ressources permettant à ceux qui sont subordonnés d'influencer les activités de leurs supérieurs ». Enfin, les leaders communautaires ne disposent pas de ressources suffisantes pour infléchir certaines pratiques de leur communauté car comme l'a souligné Ekomo Engolo (2001), les mutations socioéconomiques en milieu rural ne sont pas homogènes et pour les influencer, il faut considérer leur différenciation que l'on peut appréhender à partir des modes de production économique et d'organisation sociale.

Conclusion

L'organisation sociale influence les dynamiques migratoires. C'est pourquoi les enjeux qui entourent les mobilités rurales-urbaines des enfants sont multiples, parfois ambigus. Malgré les servitudes¹⁸ liées au milieu urbain, les parents estiment qu'il offre plus de chance pour leurs enfants de se réaliser alors que l'Etat prétend combattre ces mobilités avec la caution des leaders locaux. Les menaces de la pauvreté amènent les parents à occuper économiquement les enfants face à une scolarisation qu'ils jugent sans espoir. L'implication des leaders locaux dans la lutte contre les mobilités des enfants a engendré des contraintes qui vont au delà de leurs capacités. Loin des idées reçues de l'homogénéité des communautés rurales, chaque famille ou groupe d'individus fait prévaloir son autonomie en fonction des intérêts en jeu, ce qui limite l'autorité des leaders locaux. Ces derniers sont au cœur de plusieurs dynamiques contradictoires de sorte que la lutte n'a pas une visibilité nette. Ils paraissent démunis en l'absence (faible présence) de l'Etat qui reste néanmoins favorable aux apports des migrants internationaux considérés comme levier important du développement. Loin d'être en rupture avec l'organisation sociale, les mobilités enfantines résistent plutôt aux assauts de l'Etat et prennent des formes plus sophistiquées. A partir de ces constats, on peut comprendre pourquoi l'ancrage et la légitimité de l'Etat au niveau périphérique se fragilisent face aux menaces (insécurité, pauvreté, etc.) qui obligent les populations à formuler des stratégies propres d'adaptation.

¹⁸Rétrécissement des réseaux parentaux ou de solidarité, monétarisation des rapports sociaux, individualisme, etc.

Références bibliographiques

- ALMQUIST, A (2006) : *Expérience de conciliation du travail et de la vie familiale en France et en Suède*. In Enfances, familles, générations, N°4. pp1-16.
- BALANDIER, G (1957) : *Les conditions sociologiques du développement* In Politique étrangère, 1957, Volume 22, Numéro 3 pp. 301-310
- BEAUCHEMIN, C. (2001) : *L'émergence de l'émigration urbaine en Côte d'Ivoire : radioscopie d'une enquête démographique (1988-1993)*, Paris, les études du CEPED n° 19, 310p.
- BEAUCHEMIN, C. (2002) : *Des villes aux villages : l'essor de l'émigration urbaine en Côte d'Ivoire*. Annales de géographie (624) : 157-178.
- BIBEAU, G (2005) : *Essai : le capital social. vicissitudes d'un concept*, In Ruptures. Revue transdisciplinaire en santé, 2005 : 10, 2 : 134-168.
- DABIRE, H. B. (2001) : *Le confiage des enfants, alternative à une transition de crise ; in : Les transitions démographiques des pays du Sud* pp. 407-421, Eds, Gendreau, F. et Poupard, M. AUPELF/UREF.
- ERDMUTE, A (1997) : *Le pouvoir local face aux mutations au niveau de l'État*. In Cahiers d'études africaines. Vol. 37 N°145. 1997. pp. 137-156.
- EKOMO ENGOLO, C. (2001) : *Mutations socio-économiques et conditions de vie des ménages ruraux au Cameroun*, Revue Française de sociologie, vol 42, N°2, pp281-294 15.
- FAGNON, P. et KPADONOU, E. (1997) : *Phénomène des enfants confiés (Vidomegon) au Bénin, ampleur, conséquences, interventions, perspectives*, Université du Bénin, Institut national d'économie, centre de formation et de recherche en matière de population.
- GOODE, W. (1960) : *A theory of role strain*, American sociological review, 25, 4, p. 483-496.
- GUILLERMOU, Y. (1994) : *Marchés, Etat et logiques paysannes en Algérie* in Cahier des sciences humaines 30 (1-2) pp 179-196.
- HERTRICH, V. (1997) : *Vers la construction d'un espace conjugal chez les Bwa du Mali?*, Paris, Autrepart (2), pp 123-142.
- KABORE, I. et PILON, M. (2002) : *Ménages et scolarisation au Burkina Faso : quelques éclairages à partir du recensement de 1996*, travaux du réseau FASAF « Famille et scolarisation en Afrique », 18p .
- KATZ R., KAHN R.L. (1966) : *The Social Psychology of Organizations*, Wiley & Son (Deuxième édition en 1978).
- LESCLINGAND, M. (2004) : *Nouvelles stratégies migratoires des jeunes femmes rurales au Mali : de la valorisation individuelle à une reconnaissance sociale*, in Sociétés Contemporaines (2004) n° 55 (p. 21-42)
- LOCOH, T. (1995) : *Familles africaines, Population et qualité de vie*, les dossiers du CEPED n° 31.
- LONG, N (1994) : *Du paradigme perdu au paradigme retrouvé* in Bulletin de l'APAD, n°7, Les sciences sociales et l'expertise en développement.
- MAMA, D : *Etude sur l'élaboration de stratégies pour abolir le trafic des enfants à des fins d'exploitation économique en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Projet conjoint CRI/WCARO/UNICEF-BENIN, juin 2001.
- MFPSS & Ambassade Royale du Danemark, *Etude de base pour l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la migration et le trafic des enfants dans le Zou*, MFPSS, décembre 2002

- MJLDH (2007): *Le code de l'enfant au Bénin: textes législatifs et conventionnels*, Cotonou, Ruisseaux d'Afrique, 652p.
- MOLGAT, M. (2007) : *Capital social et ambivalence intergénérationnelle : le soutien parental aux jeunes*, In *Enfances, Familles, Générations*, no 7, p. 127-148
- NATIONS UNIES (1989) : *Convention Internationale des Droits de l'enfant*, New York, 1989.
- OIT (2004): *Cout de main ou vie brisée ? Comprendre le travail domestique des enfants pour mieux intervenir*, Genève, 139p.
- ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE (1990) : *Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant*, Addis-Abeba.
- OUENSAVI, R & KIELLAND, A ; *Le phénomène des enfants travailleurs migrants du Bénin : ampleur et déterminants*, Carrefour d'Ecoute et d'Orientation/Banque Mondiale, [sd], 30 p.
- PILON, M. (1996) : *Les familles africaines en plein remue-ménage ; La chronique du CEPED*, n° 21.
- PILON, M., VIGNIKIN, K. (1996) : *Stratégies face à la crise et changement dans les structures familiales*, in J. Coussy, J. Vallin (éds), « Crise et population en Afrique », Les Études du CEPED, Paris, 13 : 471-493.
- REPUBLIQUE DU BENIN (1990) : *La constitution de la République du Bénin*, Cotonou, 37p.
- SIEVEKING, N (2009) : *Dynamiques migratoires, mobilité et développement au Mali* Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ), Bielefeld: COMCAD, Thomas Faist ed, N0 66.
- UNICEF et MFSN (2007) : *Enquête nationale sur la traite des enfants au Bénin*, Cotonou. 149p.
- UNICEF BRAOC (2009) : *Les enfants en Afrique victimes de la 'tradition : étude anthropologique des représentations de la sorcellerie et des pratiques contemporaines relatives aux enfants*, Dakar, 69p.
- VIDAL, C et LE PAPE, M. (1986) : *Pratiques de crises et conditions sociales à Abidjan, 1975-1985*, CNRS/ORSTOM, Paris/Abidjan.
- ZOURKALEINI, Y. (2002) : *Les pratiques de Confiage et la scolarisation des enfants au Burkina Faso*, Colloque « La recherche face aux défis de l'éducation au Burkina Faso » UERD, Ouagadougou.